ROB^T S. MILNES LIEUT. GOUVERNEUR.

GEORGE TROIS par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni, de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenſeur de la Foi. A nos bien aimés et fidèles Conſeillers Légiſlatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appellés et élus pour l'Aſſemblée qui doit être commencée et tenue dans notre Cité de Québec, le cinquieme jour du préſent mois de Juin, et à chacun de vous Salut. Vu que pour certaines affaires épineuſes et urgentes nous concernant, ainſi que l'état et la défenſe de notre dite Province, nous avons ordonné à notre Aſſemblée d'être préſente aux jour et lieu ſuſ dits, pour traiter, conſentir et conclure ſur les choſes qui dans notre Aſſemblée pourroient alors et là être propoſées et miſes en délibération; Néanmoins, pour certaines cauſes et conſidérations qui nous y engagent ſpécialement, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Aſſemblée, de ſorte que vous, ni aucun de vous n'êtes tenus, ni obligés de paroître dans notre dite Cité, le dit cinquieme jour du préſent mois de Juin; car nous voulons que vous et chacun de vous ſoyez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard; Ordonnant et par la teneur de ces préſentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéreſſés, que vous ſoyez et paroiſſiez perſonnellement le ſeizième jour de Juillet prochain, dans notre dite Cité de Québec, pour traiter, faire, agir et conclure ſur les choſes qui par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dite Aſſemblée par le Commun Conſeil de notre dite Province. En foi de quoi nous avons fait rendre ces préſentes Lettres Patentes, et à icelles fait appoſer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de notre dite Province du Bas-Canada, au Château Saint Louis, dans notre cité de Québec, le troiſième jour de Juin, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent un et dans la quarante-unième année de notre Regne.

R. S. M.

FINLAY, C. C. Ch.